



Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine et à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

EPU : Haïti – 16 Mars 2012

Intervenant : Moustapha DIANE

Madame la Présidente,

La RADDHO se réjouit de la présence d'Haïti à l'examen périodique universel 2012 après la catastrophe naturelle la plus destructrice de son histoire. Malgré ce désastre, la délégation haïtienne, à l'image de son peuple, a fait preuve d'une capacité de résilience dans la dignité, qui constitue aujourd'hui pour le monde entier une véritable leçon de vie. Nous tenons à remercier la délégation Haïtienne pour la présentation d'un rapport clair et détaillé à l'examen de l'EPU.

Force est de constater que des progrès ont été enregistrés dans les domaines suivants:

- la création de nombreuses institutions de défense des droits de l'homme dont l'Office de protection du citoyen (OPC), du Ministère de la condition féminine et des droits des enfants et du Secrétariat d'Etat à l'intégration des personnes handicapées.

De plus, des mesures concrètes ont été prises par le gouvernement haïtien qui dénote de sa volonté manifeste de concrétiser le respect des droits de l'homme. A cet égard, nous pouvons féliciter l'abolition de la peine de mort, commuée par les travaux forcés à perpétuité, la création d'une brigade de la protection des mineurs ainsi que la ratification du protocole additionnel à la convention des nations unies contre la criminalité transnationale organisée et d'autres traités.

Nous encourageons vivement Haïti à poursuivre ses efforts pour la reconstruction bien qu'une bonne partie des dons de la communauté internationale restent au stade de promesses à nos jours.

Nous invitons les autorités à accentuer la lutte contre l'exploitation sexuelle des femmes, des filles et des enfants, mais aussi à prendre des mesures de réinsertion des détenus et surtout des jeunes.

Nous exhortons Haïti à renforcer son cadre juridique en adhérant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi que la Convention contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants.

Pour finir nous réitérons notre ferme volonté d'accompagner le gouvernement et tout le peuple haïtien pour relever les nombreux défis auxquels ils sont confrontés à ce moment crucial de leur histoire.

Je vous remercie de votre aimable attention.